



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

## Mairie de Gentilly

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 juin 2023

N° 230609034

**ENVIRONNEMENT - Désignation d'un.e représentant.e titulaire et d'un.e représentant.e suppléant.e au comité des usagers du réseau de chaleur des communes de Gentilly et d' Arcueil**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin à vingt et une heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 2 juin 2023 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

**PRESENTS** Mme MELIANE - Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme VILATA - Mme HERRATI - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. NKAMA - M. CRESPIN - M. GUITOUNI - Mme ALITA - Mme SCHAFFER - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - M. EL ARCHE - Mme VÉRIN - Mme LABADO - M. BENAOUADI - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI .

**Nombre de Membres**

*Composant le Conseil Municipal en Exercice 33*

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

*Présents à la séance : 26*

*Représentés : 7*

*Absents excusés : 0*

*Absents non excusés : 0*

**ABSENTS REPRESENTES** M. SEHIL par M. GUITOUNI - Mme GRUOSSO par Mme CARTEAU - M. MASO par Mme JAY - M. LEFEUVRE par M. EL ARCHE - Mme POP par M. MOKHBI - Mme GROUX par Mme VILATA - M. PELLETIER par Mme HERRATI.

**SECRETAIRE** Farid EL ARCHE

La séance est ouverte à 21h00.

.../...



**ENVIRONNEMENT - Désignation d'un.e représentant.e titulaire et d'un.e représentant.e suppléant.e au comité des usagers du réseau de chaleur des communes de Gentilly et d' Arcueil**

-----  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR** la proposition de Mme Nadine HERRATI Adjointe au Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants, L. 2121-21, L.2121-29 et L.2121-33 ;

**VU** le code de la commande publique, notamment son article L. 1121-3 ;

**VU** sa délibération n° 100527047 en date du 27 mai 2010 relative à l'adhésion à la compétence « Développement des énergies renouvelables » prévue à l'article 6 bis des statuts du SIPPAREC pour la mise en œuvre d'actions et d'installations de production et de distribution d'énergie géothermique ;

**VU** sa délibération n° 100923082 en date du 23 septembre 2010 autorisant la signature d'une convention tripartite avec le SIPPAREC et la ville d'Arcueil relative à la mise en œuvre d'actions et d'installations de production et de distribution d'énergie géothermique sur les communes d'Arcueil et de Gentilly ;

**VU** le projet de règlement, annexé à la présente délibération ;

**CONSIDERANT** que pour permettre aux usagers du réseau de chaleur de s'exprimer et d'être informés de l'activité de la société ARGEO, le SIPPAREC a créé un comité des usagers du réseau de chaleur susmentionné ;

**APRES** examen par la Commission « Une ville écologique à l'urbanisme maîtrisé avec des logements accessibles pour tous » en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** – **APPROUVE** la désignation de Nadine HERRATI, en qualité de titulaire, et de Fatah AGGOUNE, en qualité de suppléant, pour représenter la commune de Gentilly au Comité des usagers du réseau de chaleur des communes d'Arcueil et de Gentilly (ARGEO).

Par 25 voix pour, 8 voix abstentions,

Affiché le 16 juin 2023

Reçu en préfecture le 16 juin 2023

Identifiant de l'acte : 094-219400371-  
20230609-9239A-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an  
que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

**LA MAIRE,**  
**Patricia TORDJMAN**



